

Chambord invite le public à participer à l'observation et à l'écoute du brame du cerf



Le mardi 24 septembre 2024, le Domaine national de Chambord invite les habitants de la Région Centre-Val de Loire à participer à l'observation et à l'écoute du brame du cerf.

De la fin d'après-midi à la tombée de la nuit, les visiteurs seront invités à accompagner les agents de Chambord aux postes d'observation répartis à travers l'ensemble du domaine. Cette soirée offre une immersion unique dans la forêt et le quotidien des agents qui veillent sur ce milieu naturel protégé.

■ Le brame du cerf à Chambord

La forêt de Chambord est un lieu privilégié pour assister au brame du cerf aux premiers jours de l'automne. Avec une population de 700 à 900 individus, cerfs et biches se rassemblent dans des zones dégagées à cette période de la saison des amours, primordiale pour les mâles dominants. Ils doivent défendre leur territoire et conquérir les biches.

Grâce aux premières grandes aires de vision installées au début des années 1970 et à l'organisation, depuis 20 ans, d'une prestation touristique dédiée au brame du cerf, les visiteurs de Chambord bénéficient de conditions d'observation de proximité. Une partie des observatoires est située en accès libre dans la partie ouverte au public, tandis qu'une autre partie se trouve dans la zone réglementée du parc, accessibles uniquement avec un guide et sur réservation des offres « écoute du brame » et « au cœur du brame ».

■ Ouvrir au public la forêt de Chambord

Cette année, pour la première fois, les habitants de la Région Centre-Val de Loire sont invités à profiter de ce moment d'exception dans le domaine forestier de Chambord : écouter le brame du cerf accompagné par un guide en zone réglementée.

Depuis 2023, Pierre Dubreuil, Directeur général du Domaine national de Chambord, a pris l'initiative d'inviter le public à participer à l'évaluation des populations d'animaux et d'ouvrir plus largement la forêt de Chambord aux visiteurs. En 2024, l'invitation à l'observation et à l'écoute du brame est une expérience unique offerte aux habitants de la région. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transmission, et de sensibilisation aux enjeux de préservation des milieux naturels forestiers et de la faune qui les composent. Les visiteurs inscrits seront invités à accompagner les agents et guides de Chambord aux 21 postes d'écoute du brame répartis à travers le domaine forestier.

■ La réserve nationale de chasse et de faune sauvage

Le château de Chambord et son parc ont été pensés par François I^{er} comme un domaine. Dès 1523, quatre ans après le début de la construction du monument, François I^{er} acquiert des terres agricoles jouxtant le massif forestier de Boulogne au nord du Cosson. En 1645, c'est Gaston d'Orléans qui augmente la superficie du domaine et fait achever la construction du mur d'enceinte. La surface du domaine atteint alors 5 440 hectares, ce qui en fait jusqu'à aujourd'hui le plus grand parc clos de murs d'Europe.

Le parc est classé « Réserve nationale de chasse et de faune sauvage » depuis 1947. La mise en réserve de l'essentiel du territoire a permis à la nature de prospérer en toute quiétude. En 1997, le domaine est classé au titre des monuments historiques (le château l'est depuis 1840) et, en 2006-2007, il est inscrit au réseau écologique européen « Natura 2000 ». Il est également inventorié comme espace ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et « directive oiseaux ».

■ Informations pratiques et inscriptions

- **Date : Mardi 24 septembre 2024**

- **Horaire : 18 heures (fin de la soirée vers 22h)**

- **Sur inscription nominative uniquement : [lien](#)** (dans la limite des places disponibles)

- Arrêt des inscriptions : lundi 16 septembre 2024
- Tirage au sort : mardi 17 septembre 2024

■ l'inscription est valable pour une ou deux personnes (si la seconde personne est mineure, elle doit avoir plus de douze ans)

■ la confirmation d'inscription et les informations pratiques détaillées (accès, consignes, tenue recommandée, etc.) seront transmises par e-mail